
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 4 octobre 2016, à compter de 20h00

Sont présents :

Madame la conseillère Sylvette Savaria et Messieurs les conseillers Ghislain Beaugard, Bruno Napert et Daniel Palardy formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Daniel Plouffe.

Absence motivée des conseillers Pierre St-Louis et Claude Lacasse.

Madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, assure le greffe.

1- OUVERTURE DE LA SESSION

À 20h00 monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte.

2016-10-164

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté tout en conservant le varia ouvert.

- 1- Ouverture de la séance et constat de quorum
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016
- 4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 : suivi
 - b) Lecture et adoption des comptes
 - c) Dépôt de document :
 - i. Dépôt du rôle d'évaluation pour le premier exercice financier du rôle triennal 2017-2018-2019
 - ii. Loisirs Calixa-Lavallée – Lettre de remerciements
 - iii. Procès-verbal du CCU en date du 25 mai 2016 – Adoption
 - d) Règlement n° 273-1 modifiant le règlement n° 273 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification de la loi – Adoption
 - e) Règlement n° 288-1 modifiant le règlement n° 288 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification – Adoption
 - f) Infotech – Renouvellement de contrat – Logiciel comptable
 - g) Programmation des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de versement – TECQ 2014-2018
 - h) Règlement n° 299 concernant la garde de poules à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et de la zone rurale et abrogeant le règlement n° 298 – Adoption
- 5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES
 - a. Rapport du représentant
 - b. Déneigement du stationnement du Centre communautaire et des bornes fontaines 2016-2017 – Appel d'offres
- 6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES
 - a) Rapport de la représentante
 - b) Semaine de la prévention des incendies du 2 au 8 octobre 2016

- 7- VOIRIE ET AQUEDUC
 - a) Rapport du représentant
 - b) MAMOT – Formulaire de l'usage de l'eau potable – Modification à effectuer au niveau des chambres de compteur
- 8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ
 - a) Rapport de la représentante
- 9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - a) Rapport des représentants
 - b) Avis de motion – Règlement n° 275-5 modifiant le règlement n° 275
 - c) Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Morcellement, lotissement et transfert de propriété d'une partie du lot 4 832 892
 - d) Procédure d'enregistrement règlement n° 275-3 – Dépôt du certificat
 - e) Procédure d'enregistrement règlement n° 277-1 – Dépôt du certificat
 - f) Règlement n° 274-2 amendant le règlement n° 274 étant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption
 - g) Règlement no 275-4 modifiant le règlement de zonage (n° 275) afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-D'Youville et de créer la zone Public-3 – Adoption
 - h) Règlement n° 275-3 modifiant le règlement n° 275 afin d'éviter les redondances ou contradictions – Adoption
 - i) Règlement n° 277-1 modifiant le règlement de construction n° 277 afin d'en modifier certaines disposition et d'y ajouter les normes applicables à tous les bâtiments selon l'année de construction ou de transformation – Adoption
- 10- ENVIRONNEMENT
 - a) Rapport du représentant
- 11- CULTURE ET PATRIMOINE
 - a) Rapport du représentant
 - b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial pour l'activité « Les Vendredis du Four »
 - c) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et au Comité de la bibliothèque pour la Journée de la culture
- 12- LOISIRS
 - a) Rapport du représentant
 - b) Entretien de la patinoire 2016-2017 – Appel d'offres
- 13- AUTRES DOSSIERS
 - a) Opération Nez rouge – Contribution
 - b) Club St-Luc Verchères – Demande d'aide financière
 - c) Sanctuaire Sainte Marguerite d'Youville – Fête liturgique et demande de don
 - d) Ville de Sainte-Julie – Réseau de voies réservées et d'accès au transport collectif sur les autoroutes 20 et 30 – Projet de réseau électrique métropolitain
- 14- CORRESPONDANCE
- 15- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3- PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016 – ADOPTION

2016-10-165

Il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 tel que déposé.

ADOPTÉE

4- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

a) Affaires découlant de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

La directrice générale résume le suivi fait aux décisions du conseil.

b) Lecture et adoption des comptes

2016-10-166

CONSIDÉRANT le dépôt des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2016 au montant de 175 661.54 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes en date du 4 octobre 2016 au montant de 175 661.54 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

c) Dépôt de document :

i- Dépôt du rôle d'évaluation pour le premier exercice financier du rôle triennal 2017-2018-2019

Les membres du Conseil prennent connaissance du dépôt du rôle d'évaluation par l'évaluateur pour le premier exercice financier du rôle triennal 2017-2018-2019. Le rôle d'évaluation peut être consulté par les contribuables à la Municipalité durant les heures d'ouverture. Un avis public a été produit à cet effet par la directrice générale et secrétaire-trésorière en date du 13 septembre 2016.

ii- Loisirs Calixa-Lavallée – Lettre de remerciements

Les membres du Conseil prennent connaissance de la lettre de remerciements des Loisirs Calixa-Lavallée mentionnant les différentes réparations/modifications apportées aux équipements des loisirs.

iii- Procès-verbal du CCU en date du 25 mai 2016 – Adoption

2016-10-167

CONSIDÉRANT le dépôt du procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 25 mai 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et résolu unanimement :

D'ADOPTER ledit procès-verbal.

ADOPTÉE

d) Règlement n° 273-1 modifiant le règlement n° 273 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification de la loi – Adoption

2016-10-168

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la loi municipale ont été respectées ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu ;

D'ADOPTER le « Règlement n° 273-1 ayant pour objet de modifier le règlement n° 273.

ADOPTÉE

e) Règlement n° 288-1 modifiant le règlement n° 288 ayant pour objet le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Calixa-Lavallée afin de tenir compte d'une modification – Adoption

2016-10-169

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) ;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la loi municipale ont été respectées ;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu ;

D'ADOPTER le « Règlement n° 288-1 ayant pour objet de modifier le règlement n° 288.

ADOPTÉE

f) Infotech – Renouvellement de contrat – Logiciel comptable

2016-10-170

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 30 juin 2014 et prenant fin le 31 août 2017 qui incluait une augmentation de 2% par année ;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement de contrat en date du 9 septembre 2016 devancée d'une année et ce sans augmentation pour les 3 prochaines années ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

DE RENOUVELER l'entente avec Infotech, contrat de base, au montant de 4 750,00 \$ plus taxes ;

D'AUTORISER le maire ainsi que la directrice générale à signer le contrat de service tel que soumis par Infotech prévoyant le renouvellement de la convention pour une durée de trois ans et prenant fin le 31 août 2019.

ADOPTÉE

g) Programmation des travaux réalisés dans le cadre d'une demande de versement – TECQ 2014-2018

2016-10-171

CONSIDÉRANT les dispositions du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme TECQ pour les années 2014 à 2018 ;

CONSIDÉRANT qu'au terme de ces dispositions, une fois par année avant le 15 octobre, la municipalité est tenue de déposer une programmation de travaux révisée précisant et confirmant les travaux réalisés avant le 30 septembre de l'année en cours et qu'elle doit également indiquer ses prévisions de dépenses pour les travaux admissibles qu'elle prévoit réaliser entre le 1^{er} octobre de l'année en cours et le 31 mars de l'année suivante ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

QUE LA MUNICIPALITÉ dépose la programmation de travaux révisée et ses prévisions de dépenses comme suit :

TRAVAUX RÉALISÉS :

Revêtement mécanisé :	92 950 \$
Reprofilage des fossés :	22 700 \$
Lignage des routes :	2 230 \$
Total :	117 880 \$

La municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

h) Règlement n° 299 concernant la garde de poules à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et de la zone rurale et abrogeant le règlement n° 298 – Adoption

2016-10-172

CONSIDERANT qu'un avis de motion accompagné d'un projet de règlement a été régulièrement donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 6 septembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu ;

D'ADOPTER le « Règlement n° 299 ayant pour objet la garde des poules à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et de la zone rurale et abrogeant le règlement n° 298.

ADOPTÉE

5- BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous informe que la réfection de la patinoire s'est terminée avec l'installation de la clôture de protection – que la bâtisse du centre communautaire a été nettoyée.

b) Déneigement du stationnement du Centre communautaire et des bornes fontaines 2016-2017 – Appel d'offres

Un appel d'offres a été publié dans le journal *L'Oiseau-Mouche*, édition d'octobre. Les intéressés peuvent se procurer le devis au bureau municipal durant les heures d'ouverture du 3 octobre au 13 octobre 2016 et ont jusqu'au 20 octobre 2016 à 11h30 pour déposer leur soumission. Les soumissions reçues seront ouvertes le même jour après l'heure de tombée.

6- SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION DES INCENDIES

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria n'a rien de particulier à signaler.

b) Semaine de la prévention des incendies du 9 au 15 octobre 2016

Madame Sylvette Savaria nous rappelle que c'est le temps de changer les piles de nos détecteurs de fumée et de monoxyde de carbone. Il y a encore trop de décès dus à des piles qui n'ont pas été remplacées.

7- VOIRIE ET AQUEDUC

a) Rapport du représentant

Monsieur Ghislain Beauregard nous informe que le profilage des fossés se terminera cette semaine – que Monsieur Vincent fera la tournée des compteurs d'eau ce mois-ci.

b) MAMOT – Formulaire de l'usage de l'eau potable – Modification à effectuer au niveau des chambres de compteur

2016-10-173

CONSIDERANT que nous devons remplir le formulaire de l'usage de l'eau potable au niveau du MAMOT ;

CONSIDÉRANT qu'une nouvelle exigence du MAMOT a été ajoutée au formulaire, soit celle de la vérification annuelle de la précision des débitmètres dans les chambres de compteur ;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, nous devons modifier certains équipements dans les chambres des compteurs d'eau aux différentes entrées de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beaugard, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu ;

D'AUTORISER la directrice générale à mandater la firme Les Compteurs Lecomte afin d'effectuer les travaux nécessaires pour rendre possible la vérification annuelle de la précision des débitmètres et ce au coût budgétaire soumis par Les Compteurs Lecomte.

ADOPTÉE

8- TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTÉ

a) Rapport de la représentante

Madame Sylvette Savaria n'a rien de particulier à signaler excepté une rencontre aura lieu ce jeudi.

9- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

a) Rapport des représentants

Monsieur Bruno Napert nous informe que lors de la rencontre du CCU du 21 septembre dernier, Madame Gevenière Bessette, urbaniste, nous a expliqué les différentes modifications apportées au règlement de zonage qu'elle-même avait préparées.

b) Avis de motion – Règlement n° 275-5 modifiant le règlement n° 275

2016-10-174

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Bruno Napert qu'à une prochaine séance le Conseil municipal adoptera le premier projet de règlement n° 275-5 modifiant le règlement n° 275 étant le Règlement d'urbanisme. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

c) Demande d'appui auprès de la CPTAQ – Morcellement, lotissement et transfert de propriété d'une partie du lot 4 832 892

2016-10-175

CONSIDÉRANT la demande présentée à l'effet de morceler, lotir et transférer la propriété d'une partie du lot 4 832 892 au propriétaire des lots adjacents au nord-est et sud-ouest de la partie faisant l'objet des présentes ;

CONSIDÉRANT que ces opérations n'affecteront en rien l'usage agricole de la partie faisant l'objet des présentes ;

CONSIDÉRANT que ces opérations sont conformes aux règlements municipaux et notamment au Règlement de zonage (275 et ses amendements) et au Règlement de lotissement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée appuie la demande qui doit être présentée à la CPTAQ aux fins de morceler, lotir et transférer la propriété d'une parties du lots 4 832 892, au propriétaire des lots adjacents au nord-est et sud-ouest de la partie faisant l'objet des présentes.

ADOPTÉE

d) Procédure d'enregistrement règlement n° 275-3 – Dépôt du certificat

Les membres du conseil prennent connaissance du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dans le cadre de la procédure d'adoption du règlement n° 275-3, dont le résultat est de 0.

e) Procédure d'enregistrement règlement n° 277-1 – Dépôt du certificat

Les membres du conseil prennent connaissance du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter dans le cadre de la procédure d'adoption du règlement n° 277-1, dont le résultat est de 0.

f) Règlement n° 274-2 amendant le règlement n° 274 étant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Calixa-Lavallée – Adoption

2016-10-176

CONSIDÉRANT que certaines dispositions du Règlement n° 274 étant le Plan d'urbanisme ont fait l'objet de modifications aux fins d'en assurer la concordance avec le Règlement n° 162-27 de la MRC de Marguerite-D'Youville;

CONSIDÉRANT qu'une initiative du Comité patrimonial et culturel a permis de construire sur le lot n° 4 833 888, parc de propriété municipale, un four à pain communautaire;

CONSIDÉRANT que ce parc est un lieu symbolique puisque Calixa Lavallée, compositeur de la musique du « Ô Canada » y a résidé pendant une partie de sa vie et puisqu'il est toujours possible d'y observer les fondations de sa maison;

CONSIDÉRANT qu'il est important que ce parc (lot n° 4 833 888) fasse l'objet d'une protection particulière et conséquemment qu'il soit désigné au plan d'urbanisme comme « site d'intérêt patrimonial »;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné lors de la séance ordinaire du 7 juin 2016;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation publique des citoyens a été tenue le 4 octobre 2016, à la salle communautaire située au 771, chemin de Beauce, sous la présidence de Monsieur le maire Daniel Plouffe en conformité aux dispositions de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le processus d'adoption est complété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

D'ADOPTER le Règlement n° 274-2 amendant le Règlement n° 274 étant le Plan d'urbanisme.

ADOPTÉE

g) Règlement n° 275-4 modifiant le règlement de zonage (n° 275) afin d'assurer la concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de Marguerite-D'Youville et de créer la zone Public-3 – Adoption

2016-10-177

CONSIDÉRANT que le règlement n° 162-27 amendant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Marguerite-d'Youville visant à revoir la délimitation de certaines aires d'affectation agricole mixte est entrée en vigueur le 11 février 2016;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les municipalités locales disposent de six mois pour assurer la concordance de leur plan et règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement d'une MRC;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement n° 274-2 amendant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Calixa-Lavallée prévoyant qu'il est de l'intérêt de la communauté que le lot 4 833 888 constitue désormais un site d'intérêt patrimonial;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 7 juin 2016 :

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique des citoyens a eu lieu le 4 octobre 2016, à la salle communautaire située au 771, chemin de Beauce, sous la présidence de Monsieur le maire Daniel Plouffe en conformité aux dispositions de l'article 109.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que le processus d'adoption est complété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et unanimement résolu

D'ADOPTER le Règlement n° 275-4 amendant le Règlement n° 275 étant le Règlement de zonage de la Municipalité de Calixa-Lavallée.

ADOPTÉE

h) Règlement n° 275-3 modifiant le règlement n° 275 afin d'éviter les redondances ou contradictions – Adoption

2016-10-178

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite modifier certaines dispositions du règlement de zonage n° 275 afin d'éviter les redondances ou contradictions au niveau des mesures avec d'autres règlements d'urbanisme et notamment le règlement de construction n° 277, de réglementer les bâtiments complémentaires et de réglementer les entrées restreintes par câble ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 7 juin 2016 :

CONSIDÉRANT que le processus d'adoption est complété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé le conseiller Ghislain Beauregard et unanimement résolu :

D'ADOPTER le règlement n° 275-3 modifiant le Règlement n° 275 concernant le plan de zonage.

ADOPTÉE

i) Règlement n° 277-1 modifiant le règlement de construction n° 277 afin d'en modifier certaines disposition et d'y ajouter les normes applicables à tous les bâtiments selon l'année de construction ou de transformation – Adoption

2016-10-179

CONSIDÉRANT que le Conseil souhaite modifier certaines dispositions du règlement de construction n° 277 afin de corriger certaines anomalies relatives aux dimensions, éliminer les redondances et d'y ajouter les normes applicables à tous les bâtiments selon l'année de construction ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné le 7 juin 2016 :

CONSIDÉRANT que le processus d'adoption est complété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé la conseillère Sylvette Savaria et unanimement résolu :

D'ADOPTER le n° 277-1 modifiant le règlement n° 277 concernant le règlement de construction.

ADOPTÉE

10- ENVIRONNEMENT

a) Rapport du représentant

Monsieur Daniel Palardy nous informe que le retour de la collecte des déchets se fera aux 2 semaines – qu'une collecte spéciale aura lieu le 25 octobre prochain.

11- CULTURE ET PATRIMOINE

a) Rapport du représentant

Rien à signaler étant donné que le conseiller Pierre St-Louis, est absent.

b) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial pour l'activité « Les Vendredis du Four »

2016-10-180

CONSIDÉRANT le succès remporté par l'activité « Les Vendredis du Four » permettant des réunions joyeuses lors de la cuisson d'aliments au Four à pain communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyée par la conseillère Sylvette Savaria, et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL offre ses félicitations au Comité culturel et patrimonial et ses sincères remerciement aux bénévoles qui ont assuré la préparation et l'utilisation du Four à pain à l'occasion de cette activité.

ADOPTÉE

c) Motion de félicitations au Comité culturel et patrimonial et au Comité de la bibliothèque pour la Journée de la culture

2016-10-181

CONSIDÉRANT le succès remporté par les différentes activités organisées par le Comité culturel et patrimonial et le Comité de la bibliothèque à l'occasion de la Journée de la culture tenue le 2 octobre 2016 au Centre communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Daniel Palardy, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL adresse ses plus chaleureuses félicitations au Comité culturel et patrimonial et au Comité de la bibliothèque pour l'organisation des différentes activités tenues à cette occasion et ses plus sincères remerciements aux bénévoles qui en ont permis la réalisation.

ADOPTÉE

12- LOISIRS

a) Rapport du représentant

Rien à signaler étant donné que le conseiller Claude Lacasse est absent.

b) Entretien de la patinoire 2016-2017 – Appel d'offres

Un appel d'offres a été publié dans le journal *L'Oiseau-Mouche*, édition d'octobre. Les intéressés peuvent se procurer le devis au bureau municipal durant les heures d'ouverture du 3 octobre au 13 octobre 2016 et ont jusqu'au 20 octobre 2016 à 11h30 pour déposer leur soumission. Les soumissions reçues seront ouvertes le même jour après l'heure de tombée.

13- AUTRES DOSSIERS

a) Opération Nez rouge - Contribution

2016-10-182

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Calixa-Lavallée a accepté de verser une contribution à l'Opération Nez Rouge Contrecœur l'an dernier ;

CONSIDÉRANT l'importance des services rendus en matière de sécurité des citoyens au cours de cette opération annuelle sur tout le territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, et résolu à l'unanimité

DE VERSER à Opération Nez Rouge Contrecœur, un montant de cinquante dollars (50\$).

ADOPTÉE

b) Club St-Luc Verchères – Demande d'aide financière

2016-10-183

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Club Verchères qui offrent des services de transport et accompagnement ainsi que de prêts d'appareils orthopédiques gratuitement à la population de Calixa-Lavallée et Verchères ;

CONSIDÉRANT que ces services sont bénéfiques pour la population de Calixa-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par le conseiller Daniel Palardy, et résolu à l'unanimité

DE VERSER à Club Verchères, un montant de cinquante dollars (50\$).

ADOPTÉE

c) Sanctuaire Sainte Marguerite d'Youville – Fête liturgique et demande de don

2016-10-184

CONSIDÉRANT la demande d'aide de don provenant du Sanctuaire Sainte Marguerite d'Youville dans le cadre de la fête liturgique dont la célébration se tiendra le dimanche 16 octobre à 19h30 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Daniel Palardy, et résolu à l'unanimité

DE VERSER au Sanctuaire Sainte Marguerite d'Youville, un montant de cinquante dollars (50\$).

ADOPTÉE

d) Ville de Sainte-Julie – Demande d'appui au réseau de voies réservées et d'accès au transport collectif sur les autoroutes 20 et 30 – Projet de réseau électrique métropolitain

2016-10-185

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Ville de Sainte-Julie concernant le réseau de voies réservées et d'accès au transport collectif sur les autoroutes 20 et 30 ;

CONSIDÉRANT le projet de réseau électrique métropolitain prévue à compter de juillet 2018 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Calixa-Lavallée appuie la Ville de Sainte-Julie dans ses démarches auprès du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en ce qui a trait à un réseau de voies réservées et d'accès au transport collectif sur les autoroutes 20 et 30.

ADOPTÉE

14- CORRESPONDANCE

Une lettre du MTQ nous annonçant une contribution financière « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal » au montant de 5 500 \$ pour l'année 2016-2017.

15- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre une période de questions pour le public.

On s'informe si un document en particulier pouvant expliquer le cheminement de l'eau de l'aqueduc est disponible – on questionne aussi sur les tests qui sont effectués pour s'assurer de la qualité de l'eau.

16- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-10-186

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Sylvette Savaria, appuyé par le conseiller Bruno Napert, et unanimement résolu que la présente session soit levée à 20h34.

ADOPTÉE

Daniel Plouffe
Maire

Suzanne Francoeur
Directrice générale et secrétaire-trésorière